

**Conseil d'administration A21 – 2
du 21 septembre 2021**

Délibération n° A21-2-8

Objet : Election des représentants de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France au sein des instances de la filiale « SIFAE »

Le Conseil d'Administration,

Vu le décret n°2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,

Vu le décret n°2015-525 du 12 mai 2015 modifiant le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,

Vu le programme pluriannuel d'interventions de l'EPF Ile-de-France,

Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 31 janvier 2017 validant le lancement d'une action sur les tissus pavillonnaires dégradés et la création de cette filiale le 23 février 2021,

Vu l'arrêté Préfectoral IDF 2021-09-15-00001, portant publication de la liste des membres du Conseil d'Administration de l'EPFIF, en date du 15 septembre 2021,

Vu le rapport présenté par le Directeur Général,


Elit :

- Monsieur Bruno BESCHIZZA, et MONSIEUR Olivier KLEIN pour siéger au sein du Comité de surveillance.

Par ailleurs, le Directeur Général de l'EPFIF a désigné Monsieur Gilles BATAIL et Madame Isabelle ROUGIER (DRIHL) pour siéger à ce même conseil de surveillance en tant que personnalités qualifiées.

LE PRESIDENT DE L'EPFIF
Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT




- 4 OCT. 2021
LE-PREFET DE REGION
ILE-DE-FRANCE, PREFET DE PARIS
MARC GUILLAUME